

## AVIS PUBLIC **BUDGET 2026**

Le 16 décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté, par la résolution 2025-244, son Budget 2026 ainsi que par la résolution 2025-245 son Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Le 16 décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté le Règlement no 287-2025 Règlement de taxation 2026.

### **BUDGET 2026**

#### **REVENUS**

Taxes	299 670 \$
Taxe pour les matières résiduelles	64 554 \$
Terres publiques	4 086 \$
Péréquation	39 375 \$
Dotations spéciales de fonctionnement	54 251 \$
Subvention-Réseau routier	295 399 \$
Autres recettes de sources locales	36 030 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>793 365 \$</b>

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Administration générale	238 317 \$
Sécurité publique	54 623 \$
Transport	206 128 \$
Hygiène du milieu	51 953 \$
Urbanisme	1 263 \$
Loisirs et culture	23 155 \$
Frais de financement et d'administration	81 696 \$
Remboursement de la dette à long terme	143 100 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>800 235 \$</b>

#### **AFFECTATIONS**

Surplus accumulé non affecté	-9 370 \$
Remboursement fond Élection	2 500 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>-6 870 \$</b>

<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>- \$</b>
--	-------------

### **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

Année	Projet	Département	Montant estimé	Mode de financement
2026	Achat et installation d'un Réservoir d'eau	Incendie	140 000 \$	Subvention TECQ
2026	Réparation du Pont au 3 <sup>e</sup> rang (pont du ruisseau à John-Larocque)	Voirie	100 000 \$	Subvention TECQ
2027	Rénovation du Bureau Municipal	Administration	75 000 \$	Subvention TECQ
2028	Achat d'un camion	Voirie	60 000 \$	Emprunt
<b>TOTAL</b>			<b>375 000 \$</b>	

## TAXATION 2026

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **0,79/100 \$** pour l'année 2026.

## MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé comme suit :

Logement	318.00 \$
Commerce	318.00 \$
Autres	318.00 \$ (Bureau de poste)

N. B.- Pour les rangs 9 et 10 de Saint-Jogues appartenant à la Municipalité de Saint-Godefroi, les tarifs de compensation pour l'enlèvement des ordures ne seront pas appliqués, étant donné qu'aucun service ne sera offert dans les rangs susmentionnés.

## VERSEMENTS ET ÉCHÉANCES

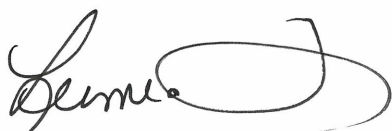
Le Conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensation seront payables en quatre (4) versements égaux : le premier versement étant dû le 1<sup>er</sup> avril 2026, le second versement le 1<sup>er</sup> juin 2026, le troisième versement le 1<sup>er</sup> août 2026 et le quatrième versement le 1<sup>er</sup> octobre 2026. Afin de bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédent à 300,00 \$ pour chaque unité d'évaluation.

## TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi est fixé à 12 % pour l'exercice financier 2026.

***Le Règlement 287-2025 peut être consulté aux heures régulières du bureau de la municipalité.***

Donné à Saint-Godefroi, le 17 décembre 2025.



Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière